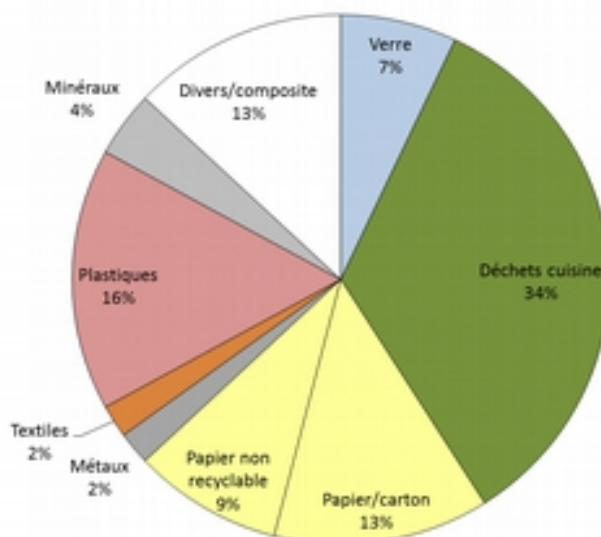


Animation « Eco-Points » : pour améliorer le tri des déchets

SITUATION ET JUSTIFICATION

A Genève, plus de la moitié des déchets incinérés sont recyclables

En 2013, chaque Genevois a produit en moyenne 623.20 kg de déchets (12 kg par semaine) dont 279 kg ont été recyclés (5,3 kg/semaine) et 344.10 kg ont été incinérés (6,6 kg/semaine)¹. Si le taux de récupération des déchets urbains a augmenté pour atteindre 45 % en 2014, le service cantonal des déchets relève qu'il subit un fléchissement depuis quelques années². Pourtant, plus de la moitié des déchets qui partent à l'incinération sont encore composés de matériaux recyclables (déchets de cuisine, papier/carton et verre en particulier).



Composition de la poubelle genevoise en 2011 (source : Gesdec)

De fortes économies possibles pour les communes genevoises

Si le tri des déchets est une nécessité environnementale, l'enjeu économique est aussi de taille, notamment pour les communes.

Dans le canton de Genève, les déchets de nos poubelles sont incinérés à l'usine des Cheneviers. Les communes reçoivent une facture selon le tonnage des déchets à incinérer (au prix de CHF 300.-/tonne). Sachant que le verre ou encore les déchets organiques (lourds car très chargés d'eau) composent à eux seuls plus de 40 % du volume de nos poubelles, un tri optimal à la source laisse envisager de substantielles économies.

A titre d'exemple, si tous les déchets étaient correctement triés, une ville comme Lancy réduirait le montant de sa facture d'incinération d'environ 950'000 francs par an.

¹ <http://ge.ch/dechets/media/dechets/files/fichiers/documents/evolution-dechets-urbains-2010-2013.pdf>

² <http://ge.ch/dechets/actualites/gestion-des-dechets-50-de-recyclage-0-taxe-poubelle>

Une politique cantonale incitative auprès des ménages

Le plan cantonal de gestion des déchets 2014-2017 fixe comme objectif prioritaire de valoriser 50 % des déchets urbains ménagers fin 2017. Pour y parvenir, l'amélioration du tri des déchets organiques est une priorité compte tenu du fait qu'ils composent plus du tiers de nos poubelles. Contrairement à la quasi-totalité des cantons suisses, Genève est convaincu que le tri constitue un acte citoyen qui peut être pratiqué sur une base volontaire, sans incitation financière. Toutefois, pour éviter l'introduction de la taxe poubelle déjà en vigueur dans les autres cantons suisses, les résultats de ces prochaines années à Genève doivent s'améliorer de manière très significative.

LES ANIMATIONS

Dialogue et convivialité

Pour chaque site retenu pour réaliser l'animation, celle-ci est préalablement annoncée auprès des habitants du quartier.

Les personnes qui se présentent sur l'écopoint sont accueillies de manière à ce qu'elles puissent librement exprimer avis, questions et difficultés éventuelles sur le tri de leurs déchets.

Saluer ce que les personnes font déjà de bien en la matière est utile pour ensuite avoir les meilleures chances de modifier ce qui doit l'être.

Les personnes sont conviées à un jeu sur le tri basé sur une sélection d'objets réunis par Eco-Citoyen. Une petite collation est à disposition de même que quelques éléments de documentation et de petits cadeaux sont offerts.

Eco-Citoyen compte des membres actifs et des sympathisants qui peuvent apporter une contribution à la réalisation de cette animation. Par ailleurs, la contribution à l'intégration sociale de jeunes et de personnes en difficulté est l'un des buts fixés par Eco-Citoyen dans ses statuts. De ce fait, l'opportunité que certains d'entre eux soient encadrés pour accompagner la réalisation du projet « Eco-Points » est envisagée.

Objectifs de l'animation « éco-points »

Objectifs directs :

- Améliorer le tri des déchets des ménages
- Promouvoir le bon usage des nouvelles infrastructures dès leur mise en service
- Favoriser le respect des levées (déchets encombrants, ferraille le dernier jeudi du mois à Lancy)
- Préserver les ressources naturelles.

Objectifs indirects :

- Réduire le volume de déchets incinérés
- Réduire le montant de la facture d'incinération à la charge de la commune
- Réduire les interventions de nettoyage et tri aux points de collecte (dépôts anarchiques)
- Faciliter le travail des filières de valorisation (moins de mélanges inadéquats)
- Réduire le tonnage des déchets incinérés qui s'accumulent à la décharge de Châtillon

Pertinence « développement durable » de l'animation

Impact environnemental :

L'accroissement du taux de recyclage des déchets, de même que la limitation de la production de déchets à la source, contribue à préserver l'environnement (utilisation réduites de matières premières).

Impact social :

La réalisation du projet favorise l'émergence de meilleurs comportements avec un tri des déchets mieux réalisé. L'animation crée une dynamique positive auprès des habitants dans les quartiers concernés.

Impact économique :

Réduction des coûts d'incinération à la charge de la commune et indirectement des contribuables.

Indicateurs de développement durable

- Nombre de points de collecte faisant l'objet de l'animation
- Estimation du nombre de personnes rencontrées et conseillées
- Evolution de la quantité de déchets à incinérer
- Evolution du taux de recyclage des déchets

Dossier complet sur demande :

Association Eco-Citoyen

Avenue des communes-Réunies 90 – CH-1212 Grand-Lancy

info@eco-citoyen.ch – www.eco-citoyen.ch

Mob 079 345 71 70